brupartners.brussels
concertation économique et sociale
economisch en sociaal overleg

AVIS D'INITIATIVE

Futurs plans de partenariat nationaux et régionaux (PPNR) dans le contexte du Cadre Financier Pluriannuel européen 2028-2034 (CFP)

Avis traité par	Commission Social
Avis traité le	8 octobre 2026
Avis adopté par l'Assemblée plénière du	19 novembre 2026

*Brupartners est composé de 7 membres effectifs et 7 membres suppléants représentant **les organisations représentatives des employeurs** (BECI), de 6 membres effectifs et 6 membres suppléants représentant **les organisations représentatives des classes moyennes**, de 2 membres effectifs et 2 membres suppléants représentant **les organisations représentatives des employeurs du non-marchand** (BRUXEO) et de 15 membres effectifs et 15 membres suppléants représentant **les organisations représentatives des travailleurs** (6 FGTB, 6 CSC, 3 SYNOVA).*

BRUPARTNERS
Boulevard Bischoffsheim 26 – 1000 Bruxelles
Tél : 02 205 68 68 – brupartners@brupartners.brussels – www.brupartners.brussels

Préambule

Le futur cadre financier pluriannuel (CFP) de l'Union européenne pour la période 2028-2034 prévoit une réorganisation substantielle des instruments européens de financement. Plusieurs fonds actuellement distincts (dont le FSE+, FEDER, AMIF) vont être regroupés au sein d'une enveloppe globale, dont l'affectation serait organisée, pour chaque État membre, au moyen d'un Plan de partenariat national et régional (PPNR). Ainsi, le CFP, négocié par les États et qui sera ensuite ratifié par le Parlement européen, devrait mettre en place un dispositif commun national qui sera ensuite, au niveau de la Belgique, négocié entre les différents niveaux de pouvoir : État fédéral et entités fédérées.

Cette nouvelle architecture va modifier en profondeur les modalités de financement de la politique européenne de cohésion. Elle pourrait également accroître la concurrence entre les priorités, les territoires, les niveaux de pouvoir et les catégories de bénéficiaires. L'enjeu est majeur pour Bruxelles : le FSE+ consacre notamment 35,6 millions d'euros à l'insertion socioprofessionnelle pour la première partie de la programmation 2022-2025, ainsi que 7,3 millions d'euros aux structures d'accueil de la petite enfance, tandis que le FEDER soutient le développement socio-économique et la cohésion, notamment au travers d'infrastructures collectives et de la recherche (hôpitaux, administrations, universités), et que l'AMIF finance des actions essentielles en matière d'intégration.

Compte tenu de l'importance des financements européens pour le développement économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC), Brupartners souhaite, par le présent avis d'initiative, attirer l'attention du Gouvernement sur les intérêts régionaux à défendre dans le cadre des négociations relatives au futur CFP et à l'élaboration du PPNR.

Principales recommandations de Brupartners

1. **Préserver et identifier clairement les moyens consacrés à la politique de cohésion**
   Maintenir les moyens consacrés actuellement par le FSE+, le FEDER et l'AMIF et les identifier clairement au sein du futur PPNR.
2. **Garantir à Bruxelles des financements à la hauteur de ses besoins**
   Attribuer à Bruxelles des moyens correspondant à ses besoins économiques et sociaux réels, sans se fonder sur le seul niveau de son produit intérieur brut.
3. **Pérenniser les missions structurelles d'intérêt général**
   Identifier les missions qui présentent un caractère structurel et répondent à des besoins d'intérêt général afin que leur continuité puisse reposer sur un cadre de financement prévisible.
4. **Adapter les modalités de financement aux réalités de terrain**
   Éviter une logique de financement exclusivement conditionnée à l'atteinte préalable de résultats standardisés (qui n'est pas adaptée à l'ensemble des projets), prévoir des modalités adaptées aux publics les plus vulnérables et assurer un préfinancement suffisant des projets.
5. **Assurer un accès équilibré aux fonds et simplifier leur gestion**
   Garantir un accès équilibré aux différentes catégories d'opérateurs, associer les acteurs de terrain à la définition des priorités et simplifier les procédures de mise en œuvre, de contrôle et de reporting.
6. **Conclusion : Urgence d'une position politique bruxelloise basée sur une étude d'impacts.**

Avis

1. Préserver une politique de cohésion forte et adaptée aux réalités bruxelloises

Brupartners rappelle que les fonds européens constituent des leviers essentiels pour le développement économique, social et territorial de la RBC. Ils soutiennent des projets d'insertion socioprofessionnelle, de formation, d'éducation permanente, d'accueil de la petite enfance, d'intégration, de recherche, d'innovation, ainsi que des infrastructures collectives importantes pour le développement économique régional.

Brupartners demande à veiller à ce que la réforme annoncée ne conduise pas à un affaiblissement de la politique bruxelloise de cohésion ni à une diminution des moyens consacrés actuellement par le Fonds social européen plus (FSE+), le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds Asile, Migration et Intégration (AMIF).

Le regroupement de politiques très diverses au sein d'une enveloppe globale risque en effet d'accroître la concurrence entre priorités, acteurs et niveaux de pouvoir, au détriment des politiques de cohésion. **Brupartners** demande dès lors qu'une affectation claire et préalable des moyens soit prévue afin de limiter ce risque.

Par ailleurs, le classement de Bruxelles parmi les « régions plus développées » ne reflète qu'imparfaitement sa réalité socio-économique. Le niveau élevé de son PIB est en effet fortement influencé par l'activité de travailleurs domiciliés en dehors de la Région[1] et ne traduit pas les importantes inégalités sociales[2], le chômage ou encore un taux AROPE (*At Risk Of Poverty or Social Exclusion*) particulièrement élevé[3].

Dans le futur cadre financier pluriannuel, Bruxelles ne bénéficierait donc pas d'une enveloppe réservée et les financements qui lui seront alloués dépendront de ce fait largement des arbitrages issus des négociations intrabelges.

Brupartners demande dès lors au Gouvernement de défendre les intérêts de la Région tant au niveau européen qu'au niveau belge : d'une part, dans les négociations européennes, afin que les critères d'attribution des fonds tiennent compte des réalités socio-économiques bruxelloises plutôt que des seuls indicateurs macroéconomiques ; d'autre part, dans les négociations intrabelges, afin de garantir à Bruxelles une part des financements à la hauteur de ses besoins économiques, sociaux et territoriaux. Une clé de répartition pour les moyens alloués à la Région bruxelloise doit dès lors être négociée à la hauteur de ses besoins.

Enfin, **Brupartners** insiste sur la nécessité d'adopter une vision intégrée des fonds européens. Ceux-ci soutiennent tant la cohésion sociale que la recherche, l'innovation, les infrastructures, l'économie circulaire et le développement économique régional. La défense de l'enveloppe bruxelloise doit donc couvrir l'ensemble de ces dimensions, sans privilégier l'une au détriment des autres.

---

[1] BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (BNB), *Flux et (dés)équilibres régionaux en Belgique*, Bruxelles, 2025.
[2] INSTITUT BRUXELLOIS DE STATISTIQUE ET D'ANALYSE (IBSA), *Panorama socio-économique de la Région de Bruxelles-Capitale 2025*, Bruxelles, 2025.
[3] STATBEL, *Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale*, Office belge de statistique.

2. Garantir à Bruxelles des financements à la hauteur de ses besoins

Brupartners insiste sur la préservation des moyens actuellement alloués aux FSE+, FEDER et AMIF.

Brupartners estime que la réservation annoncée de 14 % de l'enveloppe globale du premier pilier à des objectifs sociaux n'offre pas une garantie suffisante. Cette part pourrait couvrir un champ de politiques plus large que celui de l'actuel FSE+, FEDER et AMIF, avec pour conséquence une dilution des moyens entre davantage de politiques et d'opérateurs. Cette situation est particulièrement inquiétante pour le secteur associatif, déjà fragilisé par d'importantes restrictions budgétaires.

Brupartners demande dès lors :

- une augmentation de l'enveloppe globale du premier pilier réservé aux objectifs sociaux[4].
- de garantir des moyens suffisants pour les objectifs actuellement soutenus par le FSE+, le FEDER et l'AMIF ;
- d'identifier clairement les enveloppes affectées à ces objectifs au sein du futur PPNR ;
- de garantir à Bruxelles une part correspondant à ses besoins économiques et sociaux réels ;
- d'assurer une transition du FSE+ 2021-2027 vers la programmation 2028-2034.

La simplification annoncée de l'architecture budgétaire doit être conçue de manière à éviter une perte de visibilité, de sécurité ou de moyens pour la politique de cohésion. Elle doit se traduire concrètement par un allègement des procédures de dépôt, de mise en œuvre, de contrôle et de reporting, ainsi que par une réduction des délais de paiement. Les fonds européens doivent demeurer des outils au service des objectifs économiques, sociaux et territoriaux, tout en garantissant aux porteurs de projets une prévisibilité.

Brupartners demande au Gouvernement d'objectiver dès maintenant les conséquences d'une éventuelle diminution des financements européens pour les projets (diminution des services et impact sur la qualité), les opérateurs et les bénéficiaires bruxellois, et d'identifier les moyens nécessaires à la continuité des missions concernées. Ce travail doit se faire en concertation sociale et avec le soutien des différentes administrations concernées. **Brupartners** pointe déjà de multiples conséquences et la dépendance de certains secteurs dans l'annexe 1 de cet avis d'initiative.

Enfin, **Brupartners** invite le Gouvernement à préparer suffisamment en amont la transition vers la programmation 2028-2034, afin de limiter le risque d'une interruption résultant d'un retard dans l'adoption du nouveau cadre ou dans la sélection des projets. Lorsque la continuité de missions essentielles et dûment évaluées est menacée par de tels délais, des mesures transitoires ciblées temporaires doivent être prises. Ces mesures ne peuvent toutefois préjuger de la sélection des projets dans le cadre de la nouvelle programmation ni entraîner un renouvellement automatique des financements existants.

3. Pérenniser les missions d'intérêt général

Brupartners souligne que de nombreuses actions financées par les fonds européens remplissent aujourd'hui des missions structurelles d'intérêt général, notamment dans les domaines de l'insertion

[4] La coupole européenne des entreprises sociales demande un seuil minimal de 25% (https://disabilitysupport.eu/resources/eufunds4social/)

socioprofessionnelle[5], de l'éducation permanente, de l'accueil de la petite enfance, de la formation et de l'enseignement. La dépendance de ces missions à des programmations européennes renouvelées périodiquement fragilise les opérateurs, précarise l'emploi, et affaiblit la qualité des services rendus aux bénéficiaires.

Brupartners demande aux autorités compétentes d'identifier les missions qui présentent un caractère structurel et répondent à des besoins d'intérêt général. Lorsque leur pertinence est établie, leur continuité doit pouvoir reposer sur un cadre de financement bruxellois structurel approprié et prévisible. Les fonds européens doivent conserver leur rôle de levier, sans constituer l'unique garantie de continuité de politiques publiques essentielles.

L'objectif du Gouvernement d'atteindre un taux d'emploi de 70 % à l'horizon 2030 renforce encore la nécessité de disposer de politiques d'insertion et de formation accessibles et étroitement articulées avec les besoins du marché de l'emploi. Les moyens mobilisés doivent contribuer à l'acquisition de compétences, à l'amélioration de l'employabilité et à une transition vers l'emploi, tout en tenant compte des besoins spécifiques des publics accompagnés.

4. Adapter les modalités de financement aux réalités de terrain

Par ailleurs, **Brupartners** s'oppose à une généralisation des mécanismes de financement fondés sur l'atteinte préalable de résultats (*cash for reform*) dans le prochain CFP. **Brupartners** estime qu'un financement exclusivement conditionné à l'atteinte préalable de résultats standardisés n'est pas adapté à l'ensemble des projets. Les modalités de financement et d'évaluation doivent être proportionnées à la nature des missions, aux publics accompagnés et aux facteurs externes qui influencent les résultats. **Brupartners** demande dès lors de maintenir dans certains cas une logique de financement fondée sur les moyens effectivement mis en œuvre, des résultats qualitatifs et quantitatifs ainsi que des effets à plus long terme et de prévoir un régime adapté pour les projets accompagnant les publics les plus vulnérables.

De plus, **Brupartners** appelle les pouvoirs publics à organiser un préfinancement suffisant des projets poursuivant des missions d'intérêt général. Les risques financiers, les retards de paiement et une éventuelle hausse du cofinancement public ne peuvent être reportés sur les associations, entreprises à profit social et autres acteurs chargés de mettre en œuvre ces politiques publiques.

5. Veiller à un accès équilibré aux financements

Brupartners demande que les futurs critères de sélection et de répartition garantissent un accès équitable aux financements européens pour l'ensemble des catégories d'opérateurs.

Dans le cadre du futur PPNR, qui reposera sur une logique de cofinancement avec un risque d'augmentation de la part des pouvoirs publics (PPB), **Brupartners** demande au Gouvernement d'anticiper les besoins supplémentaires de cofinancement et d'en évaluer l'impact budgétaire. Les moyens régionaux mobilisés doivent être définis afin de garantir la mobilisation effective des fonds européens.

[5] À ce stade, le décret de Commission communautaire française, « *Décret du 27 avril 1995 relatif à l'agrément de certains organismes d'insertion socioprofessionnelle et au subventionnement de leurs activités de formation professionnelle (…)* », ainsi que les arrêtés du Collège de la Commission communautaire française, « Arrêté 2001/549 du 18 octobre 2001 », et « *Arrêté 2002/147 du 12 décembre 2002* », ne couvrent pas l'ensemble des coûts structurels ce qui oblige le secteur à recourir à des financements européens.

De plus, la capacité à cofinancer un projet, à supporter un risque de non-remboursement ou à mobiliser d'importantes ressources administratives ne peut devenir un critère indirect de sélection. Une telle évolution favoriserait les structures disposant des moyens financiers et humains les plus importants, au détriment d'acteurs de terrain disposant de capacités plus limitées. **Brupartners** insiste dès lors également sur le maintien d'une dynamique ascendante (*bottom-up*), permettant aux projets de répondre aux besoins identifiés localement.

Brupartners souligne également que dans un contexte de ressources plus limitées, le statut, privé, associatif ou public, du porteur de projet ne peut constituer en soi un avantage ou un désavantage.

Enfin, **Brupartners** rappelle que la dimension partenariale constitue un prérequis fondamental et obligatoire au sein des règlements de l'UE pour la construction des futurs instruments de financement. Dès lors, **Brupartners** demande que la consultation partenariale, nécessaire à l'élaboration du futur PPNR, soit organisée de façon à associer l'ensemble des acteurs de terrain et des interlocuteurs sociaux, afin de garantir que les orientations stratégiques et les futures priorités du plan reflètent véritablement les réalités économiques et les besoins sociaux spécifiques de la RBC.

6. Conclusion : Urgence d'une position politique bruxelloise basée sur une étude d'impacts

Brupartners demande dès à présent de constituer une cartographie des différents fonds et de leurs financements à Bruxelles, afin d'avoir une vue des différents secteurs concernés et de pouvoir réaliser une étude d'impacts en cas de diminution/suppression des financements européens. L'annexe ci-dessous constitue un premier exercice, mais ne représente pas un cadastre complet des différents fonds ni une étude d'impacts. Finalement, **Brupartners** demande d'être associé à une concertation urgente pour établir les priorités ensemble avec le Gouvernement.

*
* *

Annexe 1 – Impact non exhaustif de l'arrêt des financements européens ESF+, FEDER, AMIF

À Bruxelles, une éventuelle diminution des financements européens aura un impact immédiat sur les services à la population et sur de nombreux projets dans les domaines de l'emploi, de la formation, de l'inclusion sociale, de la santé, de l'innovation, de l'économie circulaire, du développement économique régional, et entraînera une perte d'emploi importante dans ces secteurs. Les exemples repris ci-dessous sont donnés à titre illustratif et ne sont pas exhaustifs :

1. FSE+

Les projets FSE+ listés ci-dessous sont financé par la région ou les entités fédérées (COCOF/TROIKA, VGC, ….) mais ont en toute évidence un impact régional. Nous rappelons que cette liste n'est pas exhaustive et ne représente pas un cadastre.

La Commission européenne indique que le programme bruxellois comprend 53,28 millions € de fonds FSE+, complétés par 79,93 millions € de financement public, soit un budget total de 133,21 millions € consacré aux politiques du marché du travail, à la formation et à l'entrepreneuriat. Actiris gère le programme FSE+ bruxellois 2021-2027 et fixe trois priorités (intégration durable des jeunes, accès à l'emploi et inclusion active des groupes vulnérables). Les appels à projets d'Actiris peuvent faire l'objet d'une demande de cofinancement FSE+.

En voici quelques exemples :

- 11 projets sur 63 du FSE RBC sont pour des crèches et structures d'accueil pour soutenir les capacités d'accueil des enfants de 0 à 3 ans de chercheurs d'emploi en formation. Ceci représente un soutien européen de plus de 7 millions €.
- ARAE - Ateliers de Recherche Active d'Emploi (entre autres, en collaboration avec Manpower, Randstad, SkillBuilders).
- VDAB Bruxelles - appel à projets Bruxelles : l'initiative émane de la VGC. L'objectif est de mettre en place des actions accessibles à tous, axées sur l'inclusion sociale et la participation à la vie en société, dans la perspective de l'emploi.
- VDAB Bruxelles : formations professionnelles techniques spécifiques à Bruxelles et parcours FPI au sein d'entreprises bruxelloises ou flamandes.
- VDAB Bruxelles : EVC et parcours de qualification professionnelle (emplois d'apprentissage) : collaboration entre le VDAB et Syntra Bruxelles visant à reconnaître officiellement l'expérience professionnelle acquise de manière informelle et à la transformer en une qualification professionnelle reconnue, destinée spécifiquement aux jeunes et aux demandeurs d'emploi peu qualifiés à Bruxelles.
- Accompagnement des jeunes NEET par le VDAB : « Find-Mind-Bind » : en collaboration avec des partenaires bruxellois locaux tels que Jes, Groep Intro et Inbrussel, ils mettent en place des parcours d'approche active visant à accompagner de manière intensive les jeunes en situation de vulnérabilité vers le marché du travail.
- Jump et Jeep – 1655 jeunes soutenus de l'école vers l'emploi.

Par ailleurs, il existe également des projets FSE financé à travers le programme TROIKA pour la RW, FWB et la COCOF. A Bruxelles, le FSE TROIKA finance ainsi à travers la COCOF environs 74 projets :

- 65 projets sont portés par le secteur de l'OISP et des Missions Locales, toutes pour de la formation et de l'accompagnement pour des personnes les plus fortement éloignés du marché de l'emploi.
- 48 des 51 OISP bruxellois sont concernés par le FSE+ Troika à hauteur de 35,6 millions d'euros pour la première partie de la programmation 2022-2025. Sans ces financements, leur offre de formation et d'accompagnement à destination des 4500 chercheurs d'emploi bruxellois les plus fragiles (exemple 2025) sera réduite d'autant. Il s'agit du second plus important financement pour l'ISP, entraînant un risque systémique.
- 5 des 74 projets sont portés directement par Bruxelles Formation. En 2024, le FSE+ est intervenu financièrement dans plusieurs projets de Bruxelles Formation[6] :
    - Le Projet « Former pour l'Emploi » (7.952.312,28€) finance des formations adaptées aux besoins du marché de l'emploi, aux évolutions des métiers et aux besoins spécifiques des chercheurs et chercheuses d'emploi ➔ 4.192 chercheurs d'emploi (CE) formés dont 1.210 jeunes (28,9%) et 2.077 femmes (49,5%) ;
    - Le Projet « Step-Up » (3.014.359,45€) vise l'insertion des chercheurs et chercheuses d'emploi dans des formations métiers, professionnalisantes et en entreprise et la sécurisation de leur parcours par le développement des compétences essentielles pour suivre une formation, reprendre des études ou décrocher un emploi ➔ 1.663 CE dont 619 jeunes (37,2%) et 1.044 femmes (62,8%) ;
    - Le Projet « Discovery 360° » (326.754,62€) propose une aide à l'orientation aux chercheurs et chercheuses d'emploi tout en s'assurant de leur autonomie dans la démarche d'orientation et de construction de leur projet professionnel ➔ près de 1.272 CE orientés dont 382 jeunes (30%) et 852 femmes (67%) ;
    - Le Projet « Validation des Compétences » (199.489,75€) permet aux chercheurs et chercheuses d'emploi de valoriser des compétences métiers non reconnues par un diplôme et de recevoir un Titre de compétences à l'issue de la réussite d'une épreuve ➔ 261 CE bénéficiaires du projet dont 129 femmes (49,4%) ;
    - La formation professionnelle individuelle en entreprise FPIE (304.816,95€) permet à un chercheur ou à une chercheuse d'emploi d'acquérir des compétences métiers et des savoir-être directement sur un poste de travail. Elle soutient l'acquisition et le développement des compétences numériques, linguistiques, entrepreneuriales… des jeunes de moins de 30 ans et leur propose un accompagnement et un suivi vers et dans l'emploi en leur donnant un accès à une formation spécialisée dans une entreprise ➔ plus de 968 jeunes CE ont été formés dont 484 femmes (50%). Bruxelles Formation reçoit

[6] Extrait du rapport annuel de Bruxelles Formation 2025

également d'autres subsides européens dans le cadre des projets ReferNet (Cedefop) et Euroguidance.

- Au niveau de l'enseignement, le SFMQ (Service francophone des métiers et des qualifications) ou encore la cellule PEQ de l'administration de l'enseignement sont structurellement financés par le FSE+.
- Le CVDC, Le Forem, l'Enseignement pour Adultes et Bruxelles Formation ont introduit leur candidature pour la reconduction FSE+ pour 2026 et 2027. L'Union européenne a octroyé un montant maximal au CVDC sur les années 2022 à 2025 de 2.725.009,44€. En plus du CVDC, le FSE a octroyé pour 4 des institutions publiques qui le constituent pour organiser la validation au plus près des publics un montant maximal de 1.021.983€ pour Bruxelles Formation, 1.023.727,30€ pour Le Forem, 1.138.900€ pour l'IFAPME et 434.994.54€ pour l'Enseignement pour Adultes.
- L'enseignement pour adultes finance de nombreux projets à travers le FSE : « qualifications et alternances », « réinsert, », « prêt à se former », « re-boost »[7].

2. FEDER

- La part EU du Fonds FEDER soutient au minima à hauteur de 6.820.260,7 € nombreuses recherches et programmes importants pour le développement de meilleurs soins, de prise en charge des patients et d'élaboration de diagnostics dans le secteur de la santé. A travers l'innovation sociale, de nombreux projets aident au développement de ce secteur.
- Plusieurs infrastructures hospitalières bénéficient de soutiens importants dans la rénovation et amélioration de leurs bâtiments à travers du FEDER, actuellement à hauteur minimale de 4.235.373,33 €.
- Plusieurs projets soutiennent l'innovation pour des entreprises bruxelloises :
    - Greenbizz : cet incubateur bruxellois, qui propose des bureaux et des espaces de production aux start-ups et aux jeunes entreprises actives dans l'économie circulaire, bénéficie d'un financement du FEDER de 9 259 819 € pour développer ses ateliers de production (5 500 m²) et ses bureaux (2 800 m²).
    - Stadsatelierdeville : ce projet vise à allier innovation, production et réutilisation afin d'aider le secteur de la construction à adopter des pratiques durables et circulaires.
    - Greenbizz 2 : le nouveau bâtiment situé à côté de Greenbizz doit accueillir des petites entreprises et des start-ups actives dans la production circulaire et locale, notamment dans les domaines de la restauration et de l'agriculture urbaine. Le projet s'appuierait sur un cofinancement par des fonds FEDER.

Dans le passé (programmation 2014-2020), environ 670 entreprises de la Région bruxelloise ont bénéficié d'un soutien et d'un accompagnement, et 7 711 m² d'espaces destinés aux entreprises ont été créés.

[7] Fédération Wallonie-Bruxelles, *Circulaire n° 9303 du 28 juin 2024, Programmation FSE+ 2021-2027 : financement des unités d'enseignement organisées dans le cadre des projets « Qualification et alternance » et « Prêt.e à se former »*.

- VDAB - unités de formation mobiles (UPSKILL) : le VDAB a équipé des unités de formation mobiles d'applications de haute technologie telles que la réalité virtuelle (VR) et la réalité augmentée (AR). Ces unités sont déployées dans des contextes urbains et industriels à Bruxelles et autour de la zone du canal.

3. AMIF (COCOF)

- Pas moins de 11 millions d'euros (part UE) sont consacrés par le fond AMIF pour 15 projets au total qui soutiennent des services dans l'asile, la migration, l'intégration, l'éducation permanente et l'alphabétisation à Bruxelles.